

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
CE 8<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2019, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Denis Vallée, conseiller  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-128-2019 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-129-2019 Adoption du procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019 soit accepté tel que déposé.

**R-130-2019 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et résolu que cette liste des comptes, au montant de 301 295.44\$ soit acceptée tel que déposée.

**R-131-2019 Rapport du C.C.L. du 16<sup>e</sup> jour de septembre 2019**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 16<sup>e</sup> jour de septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-132-2019 Rapport du C.C.U. du 25<sup>e</sup> jour de septembre 2019**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 25<sup>e</sup> jour de septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-133-2019 Dérogation mineure – François Noël**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur François Noël en lien avec l'agrandissement du bâtiment principal sans fondation en béton coulé;

Considérant que l'agrandissement est d'une superficie de 25 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés ;

Considérant que le comité consultatif est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

#### **R-134-2019 P.I.I.A. – Alexandre Morissette**

Attendu la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Alexandre Morissette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 894 849 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le P.I.I.A. de monsieur Alexandre Morissette soit accepté tel que déposé.

#### **R-135-2019 P.I.I.A. – François Noël**

Attendu la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur François Noël relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 441 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le P.I.I.A. de monsieur François Noël soit accepté tel que déposé.

#### **R-136-2019 Budget 2020 – Régie de l'A.I.B.R.**

Attendu le dépôt du budget 2020 de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu ;

Attendu que ce budget doit être adopté par résolution, par chacune des municipalités membres de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2020, soient adoptées tel que déposées.

#### **R-137-2019 Programme d'aide financière Formation des pompiers à temps partiel**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et deux (2) officiers non urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à niveau de formation pour six (6) pompiers pour le programme Auto-Sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour deux (2) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée du Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée du Richelieu.

### **R-138-2019 Nomination d'officier**

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que monsieur Daniel Laganière possède les formations suivantes : Pompier I, Officier non urbain, nécessaire pour le poste d'assistant directeur OSST ;

Attendu que messieurs Benoit Gatien et Pierre-Alain Poirier s'engagent à suivre la formation d'officier non urbain sur une période de deux ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que monsieur Daniel Laganière soit nommé : assistant directeur OSST matricule #104, monsieur Benoit Gatien soit nommé lieutenant, matricule #142 et monsieur Pierre-Alain Poirier soit nommé lieutenant, matricule #143 du service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

### **R-139-2019 Subvention accordée – amélioration du réseau routier**

Attendu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de la chaussée sur la montée Blanchard et le rang des Soixante pour un montant subventionné de 10 322\$;

Attendu que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **R-140-2019 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu de proclamer Saint-Marc-sur-Richelieu, municipalité alliée contre la violence conjugale.

### **R-141-2019 Appui - Société d'histoire de Cournoyer**

Attendu que la Société d'histoire de Cournoyer demande à la municipalité de donner son appui à la demande de nomination de l'ancien couvent : Pavillon Virginie Blanchard ;

Attendu que le 24 février 1920, madame Virginie Blanchard (1856-1923) a fait don d'un terrain à la Commission scolaire de Saint-Marc avec la condition expresse d'y construire une école ;

Attendu que la Société d'histoire de Cournoyer ne désire pas modifier le nom actuel de l'école des Trois Temps ;

Attendu que la Société d'histoire de Cournoyer désire souligner ce geste généreux en donnant le nom de Pavillon Virginie Blanchard à l'ancien couvent;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil municipal désire appuyer la demande de la Société d'histoire de Cournoyer afin de procéder à la nomination de l'ancien couvent : Pavillon Virginie Blanchard.

## **R-142-2019 Conciliation bancaire – Rapport budgétaire comparatif**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

## **R-143-2019 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert  
Maire



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-130-2019, R-136-2019, R-137-2019 et R-138-2019.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale